

REUNION DE CONSEIL DU 18 JUIIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix huit Juin à 18h00 le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de Philippe MENNEGUERRE, le Maire.

Etaient Présents : M Philippe MENNEGUERRE, Mme Line DUSSAULD, MM Jean-Pierre VIAUD, Yannick GARDRAT, Sébastien NAISSANT, Cédric TEXIER

Absent excusé : Mmes Lucie DODIN, Maria TEN BRUMMELHUIS.

Secrétaire de séance : Mme Line DUSSAULD

Ordre du Jour :

- 1) Elections Législatives européennes – 9 Juin,
- 2) Réfection couverture Salle des fêtes,
- 3) Délibération CDCHS Compensation part salaire DGF,
- 4) Questions Diverses.

1 – Organisations Elections européennes – 9 Juin

Le planning de permanence pour la tenue du bureau de vote sera établi comme ci-après :

Pour les Elections Législatives du 30 Juin et 07 Juillet :

Pour le 30 Juin :

De 8h à 11h30 :

- Cédric TEXIER
- Sébastien NAISSANT
- Cindy NAISSANT

De 11h30 à 15h00 :

- Jean-Pierre VIAUD
- Line DUSSAULD

De 15h00 à 18h00 :

- Philippe MENNEGUERRE
- Marie-Cécile SORANZO

Pour le 07 Juillet :

De 8h à 11h30 :

- Cédric TEXIER
- Yannick GARDRAT

De 11h30 à 15h00 :

- Jean-Pierre VIAUD
- Line DUSSAULD

De 15h00 à 18h00 :

- Philippe MENNEGUERRE
- Marie-Cécile SORANZO

2 – Réfection couverture Salle des fêtes

2 devis sont étudiés :

- 1°) pour 300 m²
- 2°) pour 485 m²

Il faut vérifier si les crochets existants pour les éverites peuvent être utilisés pour la tôle. Ces derniers n'ont pas été prévus dans le devis de M. ROY. Les nouvelles tôles sont isolées sur 8cm.

3 – Délibération CDCHS Compensation part salaire DGF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les modalités de reversement de la part CPS aux communes sont prévues par les articles L.5211-32 et R5211-12-12 du Code Général des Collectivités

Territoriales et que l'arrêté du 16 avril 2024 porte notification des attributions individuelles au titre du reversement de la compensation part salaire de la taxe professionnelle des communes.

Monsieur le Maire, indique au Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire de la CDC de la Haute Saintonge le 5 juin 2024, il a été décidé, sur proposition du Président, de reverser la totalité de la part CPS qui sera encaissée par la CDCHS aux communes concernées.

Les textes prévoient que les conseils municipaux disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification de la délibération de la CDCHS transmise par les services le 11 Juin 2024 pour approuver ou rejeter la proposition formulée par la CDCHS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition formulée par la CDCHS quant à un reversement par celle-ci de la totalité de la part CPS encaissée.

5 - Questions Diverses

Repas communal

Le Conseil Municipal valide le repas.

Le cout est de 23 € par personnes avec en suppléments :

- la vaisselle 3€ par couvert
- le vin : 2€ par couvert

Soit un cout par personne de 28 €.

Logement n°5 Route de la Mairie

Nous avons reçu le dossier de M. MOUCHE qui souhaite louer ce logement. Il faudrait faire faire l'isolation à 1€ c'est le seul logement qui n'a pas été fait.

Le Conseil Municipal valide le dossier de M. MOUCHE.

Il faut aussi envisager de faire vidanger la fosse pour la future location.

Ingrid est en arrêt, Philippe a assuré la permanence pour le transport scolaire des enfants.

Une association va être créée pour faire des évènements sur la commune, il faut faire un flyer et le distribuer dans les boites aux lettres de la commune.

Fin de séance à 19h45

Philippe MENNEGUERRE

Line DUSSAULD

Yannick GARDRAT

Sébastien NAISSANT

Jean-Pierre VIAUD

Lucie DODIN

Cédric TEXIER

Maria TEN BRUMMELHUIS

Absente Excusée

Absente Excusée